

n'impose aucune fatigue ; elle instruit autant qu'elle intéresse, l'auteur ayant pris soin non-seulement de sa diction qui est correcte et son style élégant, mais de respecter le principe que le lecteur veut toujours savoir où on le mène, et qu'Horace appelle *lucidus ordo*.

L'auteur a fait précéder son Etude du droit en matière de sépulture d'une étude sur le matérialisme ; après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'antiquité pour démontrer aux novateurs qu'ils ont contre eux le sentiment de tous les peuples, il passe en revue la nombreuse armée des philosophes, des historiens, des poètes anciens qui ont combattu le matérialisme et enseigné le spiritualisme par la croyance à une vie future. Il interroge les grands génies qui ont précédé le christianisme ; il salue le vieil Homère, chantre des dieux et de la colère d'Achille, Virgile qui a si bien caractérisé le pieux Enée, choisi pour être le fondateur d'un grand empire à raison de sa soumission à la volonté divine ; *in primis venerare deos*, s'écrie Virgile.

On trouve dans ce chapitre du matérialisme devant la philosophie, la poésie antique et l'histoire, une érudition bien appliquée ; aucune induction n'échappe et qu'il ne fasse ressortir à propos. Il faut un grand fonds de connaissances pour s'enrichir de celles des autres ; les idées appartiennent à tous les hommes, mais le talent seul se les approprie par leur combinaison et leur enchaînement.

L'auteur termine ainsi ce chapitre :

« A l'histoire enfin, s'il en était besoin, viendrait se joindre une science nouvelle dont les découvertes mettraient le sceau à notre démonstration. Nous voulons parler de l'archéologie. Par ses ingénieux et patients travaux, l'archéologue a, pour ainsi dire, ressuscité le monde antique ; grâce à lui, des monuments et même des cités, qui dormaient ensevelis dans la poussière